



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dons

Question écrite n° 58477

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à l'assurance maladie sur les donneurs de moelle épinière. À l'occasion d'un don de moelle épinière, le donneur est dans l'obligation de prendre une quinzaine de jours de congés sans solde. De plus, n'étant pas malade, ses frais médicaux ne sont pas pris en charge par l'assurance maladie. Or, le corps médical est confronté à un grave déficit de dons de moelle épinière. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin d'encourager les donneurs en leur assurant une couverture médicale et en y appliquant les facilités d'absence accordées aux donneurs de sang.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58477

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : assurance maladie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 février 2005, page 1812